Image not found or type unknown

Véhicule de l'entreprise et temps de route

Par **MAGARNO**, le **13/12/2021** à **20:11**

Bonjour,

Actuellement embauché cadre niveau, VII échelon 1, convention collective du commerce de gros (commerciale sur trois départements), j'aimerais savoir comment cela se passe en temps de travail ayant un véhicule de société (deux places que je garde tous les jours sans avoir le droit de m'en servir le week end) ? Dois-je devoir du temps de route à mon employeur (exemple le matin ou soir) en sachant que j'ai trois départements) ? Mon employeur me dit, au bout de 4 ans, que je lui dois un temps de trajet le matin en sachant que je ne vais au bureau que le lundi sinon je pars de chez moi direction clientèle qui peut être à deux heures de mon domicile.

Merci pour vos réponses.

Cordialement.

Par **Prana67**, le **14/12/2021** à **12:04**

Bonjour,

Pouvez vous préciser votre question ? Je ne vois pas ce que vous entendez par "devoir du temps de route". Etes vous livreur ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés